Commune :

RAIMBEAUCOURT (489)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1194

Document vérifié et numéroté le 22/08/2023
A SDIF Lomme
Par Bérangère DAVID
Technicienne géomètre
Signé

DOUAI
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale
195 rue de Roubaix
BP 40725
59507 DOUAI CEDEX
Téléphone : 03 27 93 48 48
Fax : 03 27 93 48 87
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : B
Feuille(s) : 000 B 04 000 B 01
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 22/08/2023
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé

Par BEAUCAMP VERONIQUE (2)

Réf. :
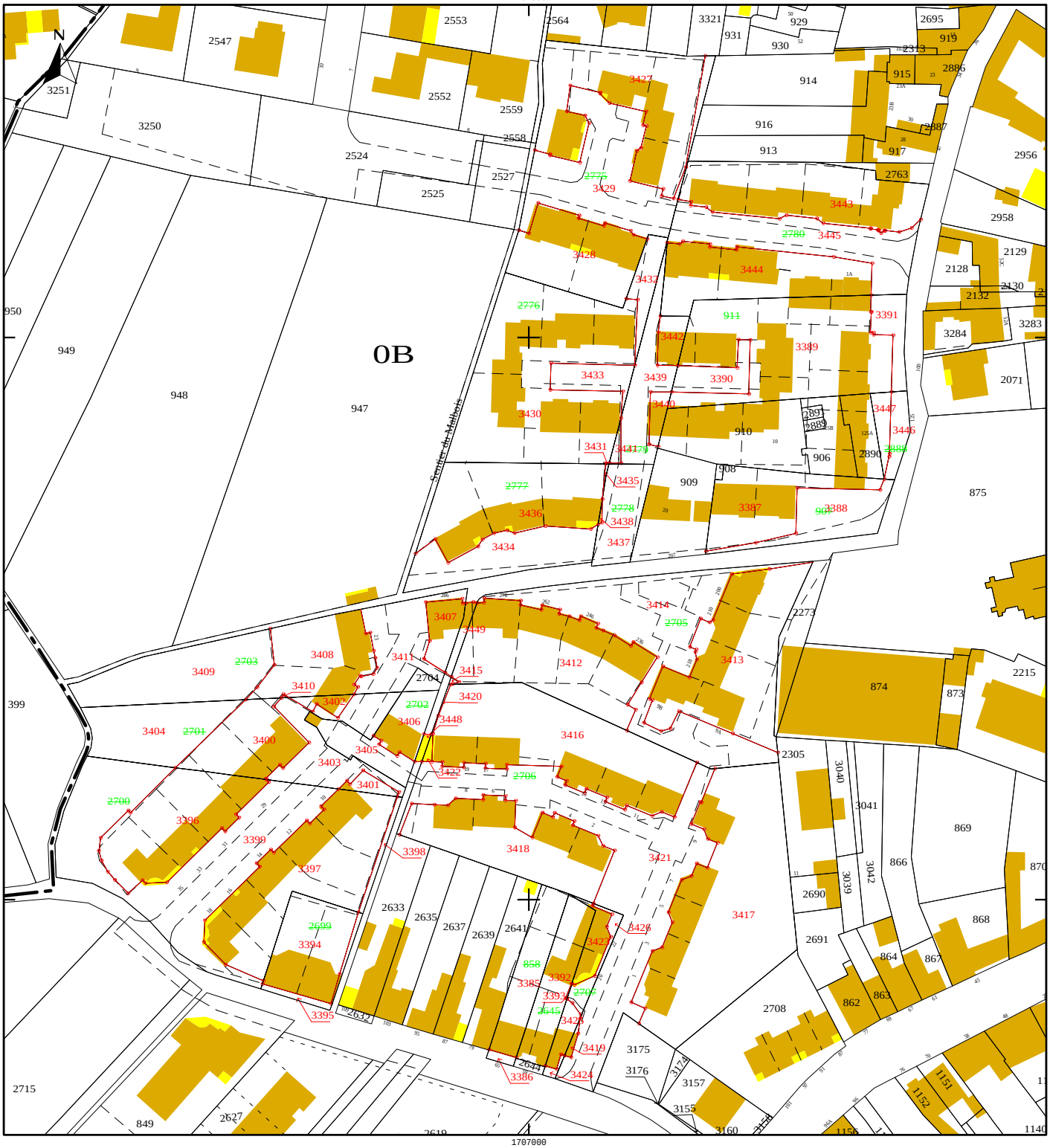
Le